



**2^{ème} Forum des Avocats Marocains Résidant à l'Etranger
– Agadir, les 24 et 25 novembre 2017 –**

Note de Cadrage

Le Ministère Délégué Chargé des Marocains Résidant à l'Etranger et des Affaires de la Migration organise, en partenariat avec l'Association des barreaux du Maroc, le 2^{ème} Forum des Avocats MRE les 24 et 25 novembre 2017 à l'Hôtel Atlantic Palace à Agadir.

A l'instar de la première édition qui a permis de mettre en **réseau les compétences « Avocats marocains du monde »** et d'échanger leurs expertises, ce forum vise à répondre aux questions liées à **« la profession d'Avocat et la globalisation »**, **« l'accompagnement juridique et judiciaire des MRE en situation de vulnérabilité (personnes âgées, détenus, mineurs non accompagnés) »** et **« les mécanismes de coopération et de coordination entre l'Association des barreaux du Maroc et le réseau des avocats MRE »**.

A l'ère de la globalisation, la profession d'avocat au Maroc se heurte à des difficultés et défis liés à la libre circulation du Corps de la défense lors de l'exercice de ses activités à l'extérieur du pays, particulièrement en cas de recours à l'arbitrage ou pour fournir consultations et conseils, rédiger des actes juridiques au profit des personnes morales ou physiques. Dans ce sens, quelles sont les pistes et réflexions à développer dans l'horizon de la libéralisation et la consolidation de la profession d'avocat au niveau international ? L'une des pistes à approfondir serait de renforcer les mécanismes de coordination et de coopération entre l'association des barreaux du Maroc, le réseau des avocats MRE et les institutionnels -aussi bien au Maroc que dans les pays d'accueil-

Par ailleurs, il ressort de l'état des lieux des doléances de certaines catégories vulnérables des MRE que leur situation nécessite un accompagnement juridique et judiciaire adéquat. Cela passe inévitablement par le renforcement de leurs droits acquis, durant leur résidence dans les pays d'accueil, et leur préservation en cas de retour au Maroc : Retraite et couverture médicale pour les personnes âgées, harmonisation de la législation en vigueur dans les pays d'accueil avec les dispositions des conventions internationales portant sur les mineurs, et protection contre les décisions de refoulement abusif des détenus. Dans ce sens, le régime d'assistance juridique et judiciaire en vigueur dans les pays d'accueil, et ratifié dans le cadre des conventions bilatérales conclues avec le Maroc, répond-t-il aux besoins et attentes de ces populations cibles ?

Afin de répondre à ces questions, outre le réseau des avocats MRE et l'Association des barreaux du Maroc, prendront part à cette rencontre ministères, organismes et institutions publiques ainsi que la Cour de Cassation.